

222C1032
FR0000121220-FS0308

9 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SODEXO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mai 2022, la société de droit de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (251 Little Falls Drive, c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 mai 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société SODEXO et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 10 925 520 actions SODEXO représentant autant de droits de vote, soit 7,41% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SODEXO sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* »).

² Sur la base d'un capital composé de 147 454 887 actions représentant 217 185 021 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.